



RAPPORT D'AUDIT DE PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS PLASTIQUES INDUSTRIELS

N° 24-06-0626



Selon les articles L. 541-15-11 et D. 541-360 et suivants du
code de l'environnement
(Cf. décret n°2021-461 du 16 avril 2021).



RAPPORT D'AUDIT
ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

DEKRA Certification SAS
Immeuble La Boursidière-Porte I – Rue de la Boursidière
92350 Le Plessis-Robinson

www.dekra-certification.fr

Organisme audité

Raison sociale	TB PLAST	Coordonnées du représentant de la direction	
Adresse	158 Rue du Musinet 01460 Montréal-la-Cluse	Nom	MONSIEUR LOUVET :
Filiale de	Groupe TBI	Fonction	Responsable HSE
		Téléphone	06 30 16 15 64
		Courriel	romain.louvet@tbigroupe.com
		Site web	https://tbigroupe.com/

Activités évaluées telle(s) que définie(s) sur l'attestation de conformité

Pièces techniques pour l'automobile

Les sites (établissements et chantiers) suivants ont été audités lors de cet audit :

Site n°	Nom et Adresse	Norme(s)	Durées (en jours)
Site principal	158 Rue du Musinet 01460 Montréal-la-Cluse	Article L.541-15-11 du code de l'environnement	0.5

La liste des sites concernés par cette évaluation de conformité est disponible sur la demande d'édition d'attestation et/ou sur l(es) annexe(s) de la (des) attestation(s) concernée(s).

Objectifs d'audit

Les objectifs de l'audit sont les suivants :

- évaluer la conformité et l'efficacité des procédures adoptées ;
- faire la revue des modifications depuis le dernier audit ;
- vérifier l'efficacité des actions correctives mises en place le cas échéant ;
- évaluer l'amélioration continue du (des) système(s) de management ;
- vérifier l'utilisation des logos et de l'attestation de conformité.

X Les objectifs de l'audit ont été atteints

Équipe d'audit

Responsable de l'équipe d'audit J. François CHILLES

Membre(s) de l'équipe d'audit /

Observateur(s) / Traducteur(s) /

Date de rédaction du rapport 10 septembre 2024



RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

Les données de l'ordre de mission sont conformes à la situation sur place / à la description de l'organisme

oui **non** *(si non, préciser ci-après laquelle (lesquelles) et contacter DEKRA Certification)*

Présentation succincte de l'organisme (Taille de l'organisme, activités, certifications, ...)

Le groupe TBI (Tavernier, Benoit, Injection) est implanté en Europe (France (2) , Espagne et Hongrie et Nord Afrique (2 joint-ventures au Maroc et en Tunisie) depuis 1992.
TB Plast fait partie du groupe depuis 1995

C'est un groupe français spécialisé dans la fabrication de pièces techniques de précision par injection mono / bi et tri matières d'injection.

Le chiffre d'affaire du groupe est de 38.7 M € en 2023, celui de TB Plast de 12. 8 M €. Il est réalisé à 75% dans le secteur automobile. Les secteurs industrie et camions représentent respectivement 15 et 9%. Les principaux clients sont Stellantis, BMW ou Mercedes. La fabrication des moules est sous traitée. Ils appartiennent en majorité aux clients.

L'équipe de développement et de vente groupe est située à Montréal-la-Cluse en France et sont dans une démarche de partenariat avec les clients.
Les développements R&D sont effectués en interne. L'entreprise réalise les machines spéciales pour l'ensemble du groupe.

L'entreprise compte 52 personnes et travaille en 3*8 5 jours par semaine.

Procédés utilisés pour la réalisation du produit / service *(procédés de transformations, matières premières utilisées, activités de chantiers, types de services offerts, ...)*

Conception des pièces
Injection plastiques mono et multi matières.
Surmoulage d'insert
Thermocollage, soudure ultrasons et Thermocollage

Quantité de matières 2023 : 1303 177.8 kg dont
Environ 50% de polyamide,
20 % de matières livrées directement par le client,
Le PBT et le PC représentent environ 7%, le POM 5 %
Le restant se partage entre Polystyrène, Poypropylène et SEBS.

Infrastructures *(machines, bâtiments...)*

TB Plast est localisée à Montréal-la-Cluse sur une surface de 2200 m². Un projet d'extension est en cours.
L'entreprise est équipée de :
7 presses à injection mono matériel de 100 à 360 t
19 presses à injection multi matières de 110 to 550 t
Plusieurs presses sont équipées de robots 6 axes et/ou de broyeur pour le recyclage des pièces.

Lignes d'assemblage d'inserts et machines de soudage et Machines d'impression 3 D

Zone de stockage des matières premières et produits finis. Pas de silos sur site

Métrologie optique (1 métrologue dédié)

Alimentation centralisée. Les granulés sont aspirés soit directement des octabins, soit préparés dans des contenants (poubelles)



RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

Les zones où les granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont-elles identifiées ?

Cartographie, plan,...

Conforme X

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

Les zones ou les granulés sont susceptibles d'être répandus sont identifiées sur le plan du 24/06/24

- Zone réception matières
- Alimentation centralisée
- Alimentation sécurisée au niveau des presses
- Déchargement camion

Observation : L'état des sacs du stock R&D au fond du stock matières premières pourrait être vérifié (granulés au sol)

Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels doivent-êtr conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement. Ce point est-il vérifié périodiquement par l'organisme?

Conception des emballages adaptée. Périodicité de la vérification pertinente. Enregistrements, pertinence des remarques.

Conforme X

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

- Il existe 2 sources d'approvisionnement matières
- Les fournisseurs livrent par octabin, big bag et sacs 25 kg
 - La matière est directement livrée par le client

L'entreprise déclare ne pas avoir de réclamations qui pourraient être liées au stockage des matières premières.

La diversité des matières injectées, les faibles quantités de certaines matières font que l'entreprise subit les exigences d'emballage des producteurs. (Elle ne représente pas une production suffisante).

Tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site est-il confiné et ramassé ?

Propreté des lieux. Moyens de rétention et de confinement adapté à granulométrie. Traitement du déchet.

Conforme X

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

Vu en cours de visite. Abords du site propres

Zone de production quelques granulés autour des machines mais dans la zone confinée
Point fort zone de préparation

Les postes de production sont nettoyés de manière régulière et en fin de poste

A disposition du personnel :

- kits avec pelle, balai et balayette.
- aspirateurs pour les régleurs



RAPPORT D'AUDIT
ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

L'exploitant procède-t-il régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placé sous le contrôle de l'exploitant ?

Niveau de propreté de bassins. Propreté des abords. Moyens de nettoyage adaptés à la granulométrie. Enregistrements.

Conforme

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

Le déboureur déshuileur a été contrôlé le 28/08/2024. Vu sur Track déchets le BSD -2024-08-28-MW-N07JCM4 correspondant.

Il n'existe pas de bassin de rétention à l'extérieur de l'entreprise.

L'exploitant inventorie-t-il et s'assure-t-il régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361.

Plan de maintenance et de vérification des dispositifs de confinement et de récupération.

Conforme

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

L'entreprise ne possède pas de boudins pour contenir une dispersion éventuelle.

Une plaque de protection aimantée est rajoutée dans les chariots automoteurs susceptibles de transporter des granulés pour obturer les bouches d'égout en cas de déversement accidentel.

Les chaussettes de protection des bouches d'égouts sont contrôlées avec fréquence de changement semestrielle.

Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont-ils formés et sensibilisés, notamment par voie d'affichage.

Niveau de connaissance et de sensibilisation du personnel, présence d'affichage, enregistrement.

Conforme

Non-Conforme *Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.*

Commentaires :

Pas d'affichage dans les ateliers, mais dans la zone de stockage matières premières.

Le guide d'accueil version du 01/09/2024 intègre les actions à mettre en place en cas de déversement de granulés.

Les procédures de formation sont rédigées, par poste avec les situations à risques, le matériel à utiliser en cas de dispersion et son utilisation.

Non-conformité: Le personnel n'est pas formé / sensibilisé mais la formation est effectuée uniquement pour 2 personnes le 04/09/2024



RAPPORT D'AUDIT
ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

Des contrôles internes semestriels des procédures sont-ils organisés par l'exploitant ?

Conforme

Non-Conforme Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

Rapports observés et dates de réalisation : Audit DREAL du 26 avril 2024

L'auditeur interne est-il suffisamment formé ? : oui non

Commentaires :

3 mises en demeure lors de l'audit de la DREAL. Les actions sont en place.

Non-conformité : Pas d'audit interne au moment de l'audit mais le support d'audit existe.

Utilisation du logo et de la marque DEKRA Certification

L'organisme audité utilise-t-il le logo de DEKRA certification ? oui non non applicable

La marque, les attestations et les rapports sont-ils utilisés dans le respect des règles applicables ? oui non non applicable

Exemples d'utilisation et commentaires : L'entreprise est certifiée IATF 16949 version 2016, ISO 9001 et ISO 14001 par l'AFNOR



Organisme audité
TB PLAST

RAPPORT D'AUDIT
ÉVALUATION DE CONFORMITE

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

Résumé de l'audit

Résultat d'audit

Les procédures et les dispositifs mentionnés ci-dessous sont-ils adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans le site audité ? oui non

Le niveau de conformité et d'efficacité est le suivant :

1 Aléatoire X 2 Conforme 3 Efficace 4 Efficient 5 Excellent

Explication : TB Plast a mis un système en place qui respecte les articles du décret 2021/461 du 16 avril 2021. Toutes les procédures sont existantes.
Il reste à déployer 2 exigences.

Non-conformités ouvertes durant l'audit (toute non-conformité est enregistrée sur une **fiche d'écart**)

Nombre total de non-conformités (émises pendant l'audit) : 2

-X Fiches(s) d'écart N° 1 à 2 jointe(s) au rapport

Non-conformités ouvertes durant l'audit précédent

X Non applicable (Audit initial)

Pas d'écart constaté lors de l'audit précédent

La (les) fiche(s) d'écart N° à a (ont) été clôturée(s)

La (les) fiche(s) d'écart N° à n'a (n'ont) pas pu être clôturée(s) et fait (font) l'objet de la (des)
fiche(s) d'écart N° à



RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité
TB PLAST

Référentiel d'audit
**Article L.541-15-11 du code
de l'environnement**

N° du rapport
24-06-0626

Date(s) d'audit
05 Septembre 2024

Décision

Recommandations du responsable de l'équipe d'audit

L'organisme :

- Conforme. Il répond à toutes les exigences du décret n° 2021-461 du 16/04/2021
- Doit envoyer un plan d'action afin de corriger la (les) non-conformité(s) relevée(s) avant de prononcer la conformité.
- Doit prouver la correction la (les) non-conformité(s) relevée(s) avant de prononcer la conformité.

Les recommandations du responsable de l'équipe d'audit sont soumises à une revue indépendante par le Comité de Certification de DEKRA avant toute décision

Approbation de DEKRA Certification

Nom, fonction :

Yvan MAINGUY, directeur général

Signature :

Rappels

Le résultat de l'audit a été discuté lors de la réunion de clôture.

Au cours de l'audit, le respect des exigences a été examiné sur la base d'exemples concrets et représentatifs. Le respect des exigences du référentiel a également été vérifié par rapport à la documentation de l'entreprise. Ceci a été fait par sondage, en questionnant et en prenant connaissance des documents de travail correspondants.

Le respect des exigences du(es) référentiel(s) audité(s) listé(s) dans le(s) tableau(x) présent(s) dans ce rapport a été complètement vérifié.

Si pendant la durée de validité de l'attestation de conformité, des modifications sont apportées aux activités ou aux documents associés, l'organisme audité doit en informer DEKRA Certification France.

Il est à noter que l'audit a un caractère d'échantillonnage et de ce fait, des non-conformités qui n'ont pas été détectées lors de l'audit peuvent subsister. De même, DEKRA Certification France ne peut être tenu responsable du fait de cet échantillonnage.

Les constatations des auditeurs n'enlèvent pas la responsabilité de l'entreprise d'assurer en permanence le respect des exigences du référentiel.

Ce rapport reste la propriété de DEKRA Certification France. Il ne peut être diffusé (partiellement ou dans sa totalité) à l'extérieur de l'organisme audité sans autorisation préalable écrite de l'organisme de certification.

Nous vous informons que la procédure de traitement des appels et plaintes est accessible sur notre site internet www.dekra-certification.fr.